
Arrondissement de
MONTLUCON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE
de DOMÉRAT**

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 mars, à 9 heures,
le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé
au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-deux, en
session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale
LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par
madame le maire de ladite commune, le 8 mars 2024.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 22
Votants : 28

Date de l'affichage de la
convocation :

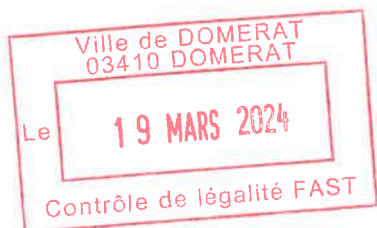
8 mars 2024

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

19 mars 2024

***OBJET : Indemnités
conseiller municipal
délégué.***

240316-06



Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme
JOUANNIN..Mr BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme
BERGERON..Mrs LIMOGES..HAMELIN..Mmes DELERIS..
FAUCHARD..BERRUER..LAFAYE..Mrs PINHEIRO..
OSTERTAG..Mme DUCEAU..Mrs RICHOUX..LEFEBRE..
Mmes AURAT..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE..Mme PETIT.

Absent : Mr DELEAU.

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mme COULANGEON à
Mme FAUCHARD, Mme BRUNET à Mr HALELIN, Mr
LACAUX à Mme BERRUER, Mr LUQUET à Mr PINHEIRO,
Mme MATHIAUD à Mme DUCEAU, Mme CHIROL à Mr
LEFEBRE.



Le procès-verbal de la séance du 3 février 2024 est approuvé
(date de publication : 19 mars 2024).



Madame le maire informe l'assemblée qu'elle a pris, en date
du 29 novembre 2023, un arrêté désignant monsieur
Stéphane Ostertag en qualité de conseiller municipal délégué
en matière de voirie.

A ce titre, et à l'instar de ce qui avait été défini en termes
d'indemnités d'élus par délibération du 23 mai 2020, elle
propose à l'assemblée de fixer l'indemnité de monsieur
Stéphane Ostertag comme suit, avec une entrée en vigueur
au 1^{er} janvier 2024, à savoir :

- Indemnité calculée par référence au traitement
correspondant à l'indice brut 1027 de l'échelle indiciaire de
la fonction publique au taux maximal, soit 6 %.

Il est précisé que l'indemnité subira immédiatement et de
plein droit les revalorisations correspondant à toute
augmentation du traitement indiciaire des fonctionnaires.

.../...

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité (Mr OSTERTAG ne prenant pas part au vote),

FAIT siennes les propositions de madame le maire ci-dessus exposées.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par :

 Pascale LESCURAT,
Maire de Domérat.

 Guillaume SURLEAU,
Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 19 mars 2024